

## PORCS

# Le mécanisme de retrait temporaire sera bel et bien admissible à l'ASRA

PATRICIA BLACKBURN

pblackburn@laterre.ca

Le montant estimé de 80 M\$ que les éleveurs de porcs de la province devront déduire de leur revenu pour financer le mécanisme de retrait temporaire sera admissible au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), a confirmé La Financière agricole du Québec (FADQ).

Lors de la dernière assemblée générale des Éleveurs de porcs du Québec, les 8 et 9 juin, des producteurs évoquaient des rumeurs affirmant le contraire. Questionnée à ce sujet, Valérie Beaulieu, conseillère en communication à la FADQ, a soutenu que lorsque le mécanisme de retrait convenu par les Éleveurs de porcs du Québec sera approuvé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les frais de mise en marché qui lui sont associés seront bel et bien admissibles à l'ASRA.

## Un budget suffisant

Toujours dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs, le président de l'Union des producteurs

agricoles (UPA), Martin Caron, avait souligné les risques que le mécanisme de retrait temporaire entraîne un dépassement du budget global de l'ASRA. Une telle situation aurait des répercussions sur tous les autres secteurs de production qui contribuent à ce programme, avait-il déploré. M. Caron réclamait plutôt du gouvernement provincial une aide distincte de l'ASRA pour le secteur porcin.

La FADQ, de son côté, estime que son budget de 650 M\$ par année, qui est le montant global destiné à toutes les productions, sera suffisant « pour l'année d'assurance en cours et les trois prochaines années », rapporte Mme Beaulieu. Elle précise que depuis la mise en place de la limite collective de 650 M\$ en 2011, les compensations annuelles au programme ASRA n'ont jamais dépassé 429 M\$.

Toutefois, dans l'éventualité d'un dépassement de la somme plafond de 650 M\$, le programme prévoit effectivement un réajustement des compensations unitaires pour tous les producteurs qui adhèrent au programme, peu importe leur secteur de production, spécifie la porte-parole. ■



Les paramètres du programme ASRA, comme la contribution, la compensation et le fonds d'assurance, sont distincts pour chaque production couverte (porcs, porcelets, agneaux, bouvillons, bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de grain et céréales). Toutefois, une limite collective de 650 M\$ ne doit pas être dépassée.

## ENVIRONNEMENT

# Les énergies renouvelables progressent dans les fermes canadiennes



La proportion de producteurs agricoles canadiens produisant de l'énergie renouvelable a doublé en cinq ans, passant de 5,3 % à 11,9 %.



SOPHIE LACHAPELLE

slachapelle@laterre.ca

Les agriculteurs canadiens sont de plus en plus nombreux à produire de l'énergie renouvelable et à avoir recours à différentes technologies, selon le dernier Recensement de l'agriculture de Statistique Canada.

En effet, 22 576 exploitations agricoles du pays ont déclaré produire au moins une forme d'énergie renouvelable en 2021, ce qui représente 11,9 % des exploitations, soit le double du taux du recensement précédent, en 2016. Les principales formes d'énergie renouvelable produites ont été : l'énergie solaire (7,7 %), la bioénergie (2,9 %), l'énergie géothermique (1,9 %) et l'énergie éolienne (1 %). C'est l'énergie solaire qui a connu la plus grande augmentation, passant de 4,5 % à 7,7 % en cinq ans.

Six exploitations agricoles sur dix ayant déclaré utiliser de l'énergie solaire se trouvent en Ontario ou en Alberta. Les exploitations d'élevage de bovins de boucherie, les parcs d'engraissement, les exploitations productrices de plantes oléagineuses et de céréales sont les principales catégories qui déclarent produire de l'énergie solaire.

La bioénergie et l'énergie géothermique sont des technologies en émergence, puisqu'elles n'apparaissent pas dans le portrait de livré en 2016. Au Québec, 1 588 exploitations agricoles ont déclaré produire de la bioénergie, qui convertit les déchets agricoles en énergie, ce qui permet de réduire les déchets envoyés aux sites d'enfouissement ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Cela représente 5,4 % de toutes les exploitations agricoles de la province. Il s'agit du taux le plus élevé parmi toutes les provinces.

Au total, 75 % des fermes qui produisent de l'énergie renouvelable l'utilisent pour répondre à leurs propres besoins en électricité et en chauffage, ce qui contribue à la réduction des coûts énergétiques.

## Utilisation de technologies

En ce qui concerne les technologies, plus de la moitié des exploitations agricoles au Canada ont eu recours à au moins une technologie en 2020. Les plus couramment utilisées sont : l'analyse d'échantillons de sol, les systèmes de direction par guidage automatisé, l'engrais à libération progressive et l'application d'intrants à taux variables. Les grandes exploitations agricoles ont tendance à en utiliser davantage que les petites. ■

## Mercredi 23 et jeudi 24 août

LA FINALE PROVINCIALE DES BOVINS LAITIERS DU QUÉBEC



Qui sera la Championne Suprême 2023 ?



## LE SUPRÊME LAITIÈRE

Inscriptions dès le 1<sup>er</sup> juillet sur [www.assistexpo.ca](http://www.assistexpo.ca)